



Prélèvement à la source et revenus d'activité et foncier

Par **Diouelli**, le **22/11/2018** à **08:39**

Bonjour j'ai lu qu'il y avait un acompte sur les revenus foncier, seulement les revenus foncier rentre dans les revenus d'activités et on paye l'impôt sur le revenu exemple 20000 euros de revenu d'activité 5000 euros de foncier on paye l'impôt sur le revenu sur 25000 et la csg sur les 5000 donc le prélèvement à la source va se prélever sur les 25000?

Merci

Par **fabrice58**, le **22/11/2018** à **09:05**

Bonjour,

les revenus fonciers ne sont pas des revenus d'activité.

Le prélèvement à la source s'effectuera sur les salaires perçus, pas sur le total des revenus déclarés l'année suivante.

cdt

Par **Diouelli**, le **22/11/2018** à **09:26**

Bonjour

D'accord, sur le simulateurs d'impôts ils regroupaient les revenus d'activité et foncier j'étais induit en erreur

Merci